



Pension Peace and Plenty

La Noue Le Prêtre - 77510 VERDELOT

06.70.24.80.61

www.plentydogs.com

44143264800075

Toutes les entrées et sorties se font sur rendez-vous UNIQUEMENT.

A l'arrivée, merci de ne pas rouler ou vous garer sur les pelouses, une aire de stationnement est à votre disposition à l'entrée à gauche. Merci de tenir votre chien en laisse.

Si vous amenez ses croquettes, veuillez le faire dans un conteneur hermétique en plastique rigide. Le carnet de santé et la carte d'identification devront être en notre possession durant le séjour de votre animal.

Fiche de Renseignements

Espèce : CHIEN - CHAT - AUTRE (préciser)

Race :

Nom de l'animal :

N° identifiant du chien : Tatouage ou puce N°

Sexe : Mâle Femelle

Poids :

Couleur :

Date de naissance ou âge :

Période d'accueil : du

après-midi au

matin

Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Téléphone : Fixe :

Portable :

Vacances :

Adresse mail :

Personne à contacter si besoin (nom et numéro de téléphone) :

Le vétérinaire à contacter si nécessaire (à défaut, Docteur JOLY de Ferrières en Brie) :

☀ **Date Vaccins chiens :** (joindre une copie du carnet de vaccination)

CHPPi (Maladie de Carré - Hépatite de Rubarth - Parvovirose - Agent Parainfluenza) :

Leptospirose :

Rage :

Toux de Chenil **OBLIGATOIRE :**

☀ **Date Vaccins chats :**

Typhus, Coryza, Leucose, Rage :

☀ **Date de la dernière vermifugation :**

☀ **Votre animal est-il(elle) stérilisé(e) ?** Oui Non

☀ **Pour les chiennes - chattes non stérilisées :** Date des dernières **chaleurs :**

☀ **Date du dernier traitement contre les parasites (puces, tiques) :**

☀ **Traitement médical en cours** (ordonnance indispensable) :

☀ **Les Repas :** - Croquettes Chiot [] GainFree Chiot (Sans céréales) [] surcoût (2€, 3€, 4€)

- Croquettes Adultes [] GainFree Adulte (Sans céréales) [] surcoût (2€, 3€, 4€)

1 - Nom :

Nom de l'animal :

Pour tout repas diététique (rein, foie...), prière d'amener la nourriture

Tarifs à la journée	Basse Saison	Haute Saison
Petits animaux	5€	6€
Chats	11€	12€
Chiens jusqu'à 10 kg	14€	19€
Chiens de 11 à 35 kg	16€	21€
Chiens de 36 à 50 kg	18€	23€

Chiens de plus de 51kg	20€	25€

Haute saison : du 1er juillet au 5 septembre ET vacances scolaires de Noël

Griffoir (chats uniquement)	15 €
Supplément croquettes sans céréales (grain free haut de gamme)	2€/3€/4€
Chauffage : la nuit (par jour) / jour et nuit (par jour)	2 € / 3 €
Cure amaigrissante (par jour : croquettes grain free et légumes)	4€/5€/6€
Médicaments demandant manipulation (par acte)	2 €
Médicament dans la gamelle (par prise)	1 €
Brossage et shampoing sec (chat ou chien)	10 €
Bain chien S / M / L / XL	25€ /30€/35€/40€
Sortie supplémentaire au parc (basse saison / haute saison)	3€/10€
Promenade en laisse 15 minutes après test (basse/haute saison)	10 €/20€
Séance câlin ou jeu individuel (15 minutes) (basse/haute saison)	10€/20€
Location de jouets Kong (par jour et par jouet)	0,50€
Location de "dodo" molletonné (par jour)	1 €
Brumisation	3€/jour
Soins spécifiques (changement pansements, nettoyage de plaie...)	Sur devis

Inventaire

Jouets :

Panière :

Autre :

2 - Nom :

Nom de l'animal :

Conditions générales de vente

1) Ne sont admis que les animaux vaccinés comme suit :

CHIEN : Carré, Hépatite, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospiroses (CHPPi L), Toux de chien. Rage (cat I II)

CHAT : Typhus, Coryza, Leucose et/ou test, Leucose + fiv récent

Depuis moins de 1 an et à jour depuis au moins 15 jours . Nous ne pouvons accepter aucun animal non ainsi vacciné.

Le carnet de vaccination doit être en notre possession durant le séjour de votre compagnon. L'animal doit avoir été vermifugé depuis moins de 1 semaine (attestation vétérinaire demandée)

2) Ne sont admis que les animaux identifiés par tatouage ou puce électronique. **La carte d'identification doit être en notre possession durant le séjour.**

3) Tous les animaux entrant se verront appliquer un soin anti-puces anti-tiques obligatoire, fait sur place et facturé (20€) à moins que vous ne nous présentiez une attestation vétérinaire datant de moins de 1 semaine).

4) Pour les chiens de catégorie 1 et 2 : Le permis de détention est obligatoire et devra être en notre possession durant le séjour de l'animal. Le permis de détention comprend : L'identification du chien (tatouage ou puce) , le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, l'assurance responsabilité civile (pour les dommages causés aux tiers), un certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de catégorie 1, l'attestation d'aptitude obtenue auprès d'un formateur d'éducation canine habilité, l'évaluation comportementale (faite par un vétérinaire inscrit sur liste dépt).

Les chiens appartenant à ces catégories devront à leur arrivée en pension être muselés et tenus en laisse.

5) Le propriétaire de l'animal s'engage à nous signaler fugue, chaleurs (en cours ou prévues durant le séjour..), problèmes de santé, agressivité...

6) Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade, contagieux ou ostensiblement agressif, et dans un pareil cas, les 40% d'acompte ne seront pas remboursés. Pensez aux « journées d'essais » à effectuer quelques semaines en avance en dehors des périodes d'affluence.

7) En cas de maladie de l'animal survenant pendant la durée du séjour dans notre établissement, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires par notre docteur vétérinaire. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. Si nous devons assurer un traitement médical celui-ci sera facturé en sus. Un Forfait de 30 € de déplacement chez notre vétérinaire local vous sera facturé en sus.

8) En cas de décès de l'animal survenant pendant la durée de son séjour, notre responsabilité ne pourra en aucun cas être mise en cause et le propriétaire du chien s'engage ici à ne pas se retourner contre nous de quelque façon que ce soit. En pareil cas, il sera remis au propriétaire de l'animal une attestation de décès établie par notre vétérinaire.

9) En cas de non reprise de l'animal à la date prévue, le propriétaire de l'animal devra aviser Peace and Plenty Pension par téléphone ou courrier. A défaut, 6 jours après la date d'expiration du contrat, l'animal étant considéré comme abandonné, notre établissement pourra en disposer.

10) Les entrées se font l'après-midi et les sorties en matinée, **SUR RENDEZ-VOUS**. Si pour votre organisation personnelle, vous amenez votre chien un matin ou que vous le reprenez l'après-midi, des "demi-journées" seront facturées.

11) Les journées correspondant à une éventuelle sortie prématurée ne seront pas remboursées.

12) Conditions de règlement : acompte de 40% - solde à l'arrivée des animaux (en CB, espèces ou virement UNIQUEMENT, pas de chèques acceptés pour les nouveaux clients).

13) En cas d'annulation de la réservation, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

14) **Les entrées et les sorties ne se feront que sur RDV.** Nous vous accueillons **sur rendez-vous uniquement** les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, de 9h à 18h00 ; samedis, de 10h à 12h

les samedi après-midi, dimanches et jours fériés : **FERME**, entrées et sorties sur rendez-vous uniquement avec supplément **selon les possibilités**.

15) Tout animal exagérément agressif ne pourra pas être sorti au parc durant son séjour

16) Tout dommage aux installations fait par votre animal vous sera facturé

17) Toute entrée ou sortie hors des horaires d'ouverture fera l'objet d'un supplément de 30€ ; ainsi que tout retard de plus de 30 minutes non prévenu.

18) Pour les chats, le griffoir est obligatoire à son bien-être. Vous pouvez apporter le vôtre (se renseigner pour les dimensions, je vous parle d'un griffoir par d'un arbre à chats), sinon, vous pourrez en acheter au prix de 15€.

19) A l'arrivée sur la propriété, vous disposez d'un **parking sur la gauche**. Merci de respecter cet emplacement et les pelouses.

20) Les chiens seront tenus en laisse à l'entrée et à la sortie de la pension. Il est expressément interdit de laisser vos chiens divaguer (présence de chats, de canards, d'une mare, proximité d'une route très passante)

21) Les personnes souhaitant apporter les croquettes de leur animal le peuvent. Il conviendra de les amener dans un contenant hermétique en plastique dur. A défaut, une location de 1 € par jour sera facturée. Devra être joint un gobelet doseur avec la dose exacte à dispenser à l'animal.

Bon pour accord,

Signature

3 - Nom :

Nom de l'animal :